



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Charte « Voies vertes et voies ferrées »

La mise en place d'un réseau national et européen de voies vertes – interdites aux véhicules motorisés – et de véloroutes, itinéraires cyclables empruntant routes peu circulées et voies vertes, répond à une forte demande de nos concitoyens. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à souhaiter se déplacer à l'écart de la circulation motorisée, sur des itinéraires sécurisés, calmes et non pollués, et sans eux-mêmes provoquer des nuisances et dégrader l'environnement.

Cette croissance de l'utilisation du vélo au quotidien et l'engouement pour les vacances à vélo se sont amplifiés depuis le début des années 2020, renforcés par l'assistance électrique.

Nous, associations signataires de cette charte, souhaitons le **développement de toutes les formes de mobilités respectueuses de l'environnement**.

Ainsi, nous appelons à faire des voies vertes un maillon indispensable d'un réseau dédié aux mobilités actives et faisons le vœu de voir le réseau ferré français protégé, entretenu et adapté aux besoins et aux spécificités des territoires.

Nous affirmons que la **complémentarité entre le transport ferroviaire et les mobilités actives** est une condition indispensable à la décarbonation des mobilités.

A cet effet nous faisons les recommandations concrètes suivantes aux pouvoirs publics.

1. Sécuriser et faciliter l'accès aux trains et au réseau de véloroutes et voies vertes. Pour cela, 3 conditions doivent être satisfaites :
 - Le réseau de véloroutes et de voies vertes et le réseau de transports collectifs doivent être étroitement connectés.
 - Le réseau de véloroutes et de voies vertes doit desservir les zones urbaines afin d'être directement accessible aux piétons, cyclistes et patineurs (dont usagers à mobilité réduite).
 - L'emport des vélos dans les trains, autocars (racks et/ou soutes) et bateaux doit être harmonisé à l'échelle européenne, nationale et régionale.
2. Poursuivre la transformation et l'aménagement de voies ferrées inutilisées en voies vertes **sans jamais entraver le redéploiement du transport ferroviaire**. Conscients qu'il est parfois difficile d'évaluer l'avenir ferroviaire d'emprises aujourd'hui inutilisées, nous proposons que :
 - **Ne soit pas aménagée en voie verte** une voie ferrée encore circulée même épisodiquement.

- **Soit étudié le potentiel de fréquentation, de développement local (attractivité économique, services...) qu'engendrerait la réouverture d'une voie ferrée aujourd'hui fermée à tout trafic :**
 - Aucune voie verte ne doit être aménagée à court terme si une voie ferrée est susceptible d'être réutilisée à court terme.
 - En revanche si l'emprise est sans usage ferroviaire à long terme elle peut être transformée en voie verte. Et ce d'autant plus que cet aménagement aura l'avantage de préserver le foncier.
 - Si une ligne de fret est sans trafic et sans usage prévisible à long terme, l'emprise peut être transformée en voie verte.

Enfin, nous, associations signataires, insistons sur le fait que toute évaluation du potentiel de fréquentation doit se faire de manière transparente et démocratique, et être discutée très largement avec les populations concernées.

Et que, quel que soit leur devenir, les emprises ferroviaires doivent rester propriété de l'Etat et des collectivités, garantie d'une possible réversibilité de l'aménagement.

En tout état de cause, la création d'une voie verte doit s'intégrer dans un plan de circulation plus global visant à décarboner les mobilités en réduisant la part modale des véhicules motorisés (voitures et camions) et participant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Signataires :

- Christelle Cubaud, Présidente de l'Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes
- Olivier Cresson, Président de l'Association Française de Vélocouché
- Jean-Michel Harp, Président de la Fédération française Les Amis de la Nature
- Joël Brich, Président de l'Association Cyclo Camping International
- Nicolas Richard, Président de la Fédération France Nature Environnement
- Michel Callot, Président de la Fédération Française de Cyclisme
- Lydie Chénou, Présidente de la Fédération Française de Cyclotourisme
- Céline Scornavacca, Co-présidente de la Fédération des Usagers et Usagères de la Bicyclette
- Gildas Bonnel, Président de la Fondation pour la Nature et l'Homme
- Chrystelle Beurrier/Françoise Rossignol, Présidentes de l'association Réseau vélo et marche